

**VILLE DE LOUISEVILLE**  
**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ** aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de **Règlement numéro 637 amendant le règlement de zonage numéro 53 (article 227, paragraphe 3)** :

Adoption du second projet de règlement

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 mars 2017 le conseil de la ville a adopté, le 10 avril 2017, le second projet de règlement numéro 637 amendant le règlement de zonage numéro 53 (article 227, paragraphe 3). Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande des personnes intéressées afin que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une telle demande vise à ce que le règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Description des zones visées

Ce projet de règlement concerne toutes les zones de l'ensemble du territoire de la Ville de Louiseville.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, une demande doit : 1) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet; 2) être signée par au moins la majorité des personnes habiles à voter; 3) être reçues au bureau du greffe au plus tard le huitième (8<sup>e</sup>) jour qui suit celui de la publication du présent avis.

Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande ainsi que les renseignements sur les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau du greffe aux heures mentionnées ci-dessous.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au greffe de l'hôtel de ville au 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 sauf les jours fériés.

Le 12 avril 2017

Maude-Andrée Pelletier, greffière